

Présentation du COP Danse Jazz du CRR Marcel Dadi de Créteil

Le Cycle d'Orientation Professionnelle Danse jazz s'organise en trois années de formation dans la discipline principale (danse jazz) complétée de disciplines théoriques et enrichie d'autres styles de danses enseignés au CRR.

Construit en accord avec les textes réglementaires nationaux, il se clôture par l'obtention du Diplôme d'Etudes chorégraphiques (DEC), qui constitue une première étape vers une professionnalisation dans le champ des métiers de la danse et donne l'équivalence pour l'Examen d'Aptitude Technique (EAT, qui permet l'entrée en formation préparatoire au Diplôme d'État de professeur de danse).

Afin d'intégrer pleinement la dimension scénique et artistique de la danse dans ce cycle de formation du danseur, les élèves danseurs en COP font de plus partie de l'Ensemble Chorégraphique du conservatoire Marcel Dadi. Dans ce cadre, ils bénéficient, chaque année, de l'intervention d'un artiste de renom et participent à des créations dans les spectacles de la saison du CRR, en partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Créteil.

Public concerné :

Le COP Danse Jazz est destiné aux élèves qui envisagent les études supérieures après l'obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC). Ils doivent s'investir dans leur pratique de danse et se rendre pleinement disponibles pour les activités et les projets développés dans ce cycle.

Contenu de la formation :

La formation se déroule sur 3 ans. Son volume global est de 1020 h ce qui représente 7h30 de cours par semaine, complétées par un enseignement modulaire ponctuel.

Les enseignements :

Enseignements dispensés chaque semaine

- 3 cours de danse jazz
- 1 cours d'une deuxième esthétique chorégraphique
- 1 atelier de création chorégraphique

Enseignements dispensés sous forme de modules ponctuels

- Enseignements théoriques et complémentaires (formation musicale du danseur, culture chorégraphique, anatomie, Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé, notation du mouvement...)
- Ateliers de recherche chorégraphique, répertoire, préparation à la scène...

Conditions d'admission :

L'admission en COP se fait via un concours d'entrée accessible aux élèves :

- Ayant obtenu leur fin de 2e cycle au sein du CRR (ou venant d'un autre établissement labellisé par l'Etat)
- En cours de 3e cycle au sein du CRR (ou venant d'un autre établissement)
- Ayant un très bon niveau de pratique de danse obtenu dans une école associative ou publique

Modalités d'inscription au concours d'entrée :

Pour la rentrée 2024, le concours d'entrée aura lieu le samedi 22 juin 2024. L'inscription à ce concours d'entrée s'effectue en ligne du 18 mars au 21 avril 2024.

NB : Une session complémentaire sera proposée en septembre 2024 (dates d'inscription et de concours précisées ultérieurement)

Contenu des épreuves :

- Présentation d'une composition personnelle en danse jazz d'une durée comprise entre 2min et 2min30 et mettant en avant les capacités artistiques et techniques du candidat (pour le niveau de difficulté technique attendu : se référer aux variations de fin de 2e cycle éditées par le ministère de la culture).
- Participation à un cours de danse jazz de fin de 2e cycle
- Présentation, sous la forme d'un entretien, de ses motivations et de son engagement dans le parcours choisi